



Cession d'un fonds donné en location gérance

Par **richard**, le **27/06/2011** à **17:41**

Bonjour,

Une société peut-elle céder le fonds(Bar Restaurant) qu'elle donne en location gérance depuis Mars 2011 à son associé gérant.

Il est précisé que l'associé n'a exploité ce fonds qu'en sa qualité d'associé gérant de la société et ceci depuis Mars 2006 et qu'il n' a jamais eu la qualité de commerçant indépendant.

L'opération sera autorisée par l'assemblée

Merci de votre aide

Par **Michel**, le **02/07/2011** à **15:40**

Bonjour

Questions :

1- A quelle date la société a t elle été créée ?

2- Depuis quand le fonds de commerce objet de la location gérance, est il exploité par la société ?

Merci de vos réponses.

Salutations

Michel

Par **richard**, le **03/07/2011** à **22:43**

Société créée et fonds exploité depuis la création soit 10 années.

Merci

Richard

Par **Michel**, le **04/07/2011** à **17:24**

Bonjour,

En réponse à votre question, vous pouvez acquérir le fonds de commerce donné en location gérance.

A mon avis il faudrait mieux acheter les parts des associés, et "casser" l'acte de location gérance.

Vous pouvez également décider de mettre fin à la société, de nommer un liquidateur et de racheter le fonds de commerce.

Cette solution me paraît plus honnête que la première mais aussi plus longue à mettre en place.

A votre disposition si je peux vous aider

Salutations

Michel

Par **richard**, le **04/07/2011** à **17:50**

Merci à Michel de l'attention apportée à ma question et de sa réponse.

RICHARD